

Après les ordonnances Macron, de nouvelles attaques pour toujours plus de flexibilité et de précarité

Les négociations en cours, à la fois, sur l'Assurance chômage, la Formation professionnelle et l'Apprentissage ne sont pas déconnectées de la politique générale voulue par Macron et son gouvernement.

Plus personne ne peut croire maintenant, que ces deux dossiers⁽¹⁾ sont le volet sécurité annoncé par le Président après, ce qu'il a lui-même nommé, la libéralisation du marché du travail, avec les ordonnances sur le droit du travail.

Formation professionnelle

Concernant la formation, le Gouvernement affirme que « *le système de formation... n'est pas à la hauteur des enjeux de notre temps et des attentes de nos citoyens* » et qu'il « *doit être entièrement réformé* ».

Pour les libéraux, comme lui en France et tous ceux au pouvoir en Europe, il n'est, en fait, pas acceptable qu'une part du salaire soit socialisée pour financer un système de protection sociale basé sur des principes de mutualisation et de solidarité, échappant ainsi au secteur marchand.

Pour eux, la formation professionnelle, qui est un élément structurant de la sécurité sociale des personnes, ne peut, ne doit pas échapper au « marché » de la protection sociale.

C'est pour cela que le projet de la Ministre du Travail a prévu de supprimer le congé individuel de formation (CIF). Le CIF permet, en effet, à un salarié de pouvoir envisager, à son initiative, une formation longue tout en conservant son contrat de travail et tous les éléments de sa rémunération. Ce dispositif est pour la CGT un élément structurant de notre visée de sécurité sociale professionnelle. C'est pourquoi, il faut se mobiliser pour le renforcer et le défendre et l'élargir aux privés d'emploi (CIF portable).

A l'opposé de cet objectif de progrès social, le capital a besoin de structurer la formation professionnelle initiale et continue, dans un cadre concurrentiel afin d'organiser « l'insécurité sociale professionnelle » et entretenir un rapport de force qui lui soit profitable.

Agir ainsi, c'est contribuer en plongeant le plus de monde possible dans l'insécurité et l'instabilité à faire baisser mécaniquement le lien entre le salaire et la qualification puis le lien entre la qualification (transformée en compétence non transférable) et le niveau de rémunération.

C'est donc favoriser la disparition, à terme, d'un salaire minimum de référence et de toutes les grilles de classifications.

Cette stratégie vise aussi à « baisser le coût du travail », en baptisant la part du salaire socialisé « charges sociales », et non « cotisations sociales ».

Cela renvoie sur l'individu, et donc sur son salaire net, la charge de la couverture des risques sociaux, en libéralisant, au passage, les institutions dont c'est la mission. Dans ce cadre, une des lignes conductrices du programme de ce gouvernement est de remettre en cause le paritarisme dans la Formation professionnelle comme pour l'Assurance chômage.

Assurance chômage

Le Gouvernement a déjà décidé de supprimer la cotisation assurance chômage pour la remplacer à terme par la CSG : **il s'agit bien de glisser d'un système d'assurance sociale, basé sur la cotisation ouvrant des droits, vers un système de charité publique, basé sur l'impôt, donc imposant des devoirs aux demandeurs d'emploi.**

Selon les promesses de Macron et avant que le Gouvernement ne tranche dans le projet de loi commun « formation professionnelle/ apprentissage / assurance chômage », des négociations express ont lieu. Elles doivent déterminer les conditions d'accès de certains démissionnaires à des allocations, et celles pour ouvrir un droit très limité aux travailleurs indépendants.

Concernant les **démissionnaires**, la CGT souhaite une ouverture large dans le cadre d'une mobilité souhaitée par les salariés, mais le Patronat veut la limiter à des salariés peu qualifiés (niveau bac) ayant une certaine ancienneté, et dans le cadre d'un projet correspondant aux besoins des entreprises !

Pour les **travailleurs indépendants**, le Patronat refuse toute cotisation équivalente à la cotisation patronale, seul moyen d'obtenir des droits identiques notamment pour les travailleurs économiquement dépendants d'un donneur d'ordre, du type des plateformes numériques.

Dans le même temps, le patronat est arc-bouté sur sa position concernant le troisième sujet à l'ordre du jour : **le recours aux contrats précaires**. Il veut se limiter à des négociations bidon dans quelques secteurs où le recours aux contrats courts est très voyant. Mais tous les secteurs sont concernés, par les contrats en CDD, en intérim, en CDI à temps partiels.

Nous alertons les fédérations sur le fait que des négociations sur le recours aux contrats courts est probable dans beaucoup de branches. Cela s'inscrit dans la logique des ordonnances avec l'abaissement et la fragmentation des normes à tous les niveaux : légal, conventionnel et dans les

accords d'entreprises. Par ailleurs le Gouvernement entend durcir les **sanctions financières** à l'encontre des salariés privés d'emploi, notamment **pour refus d'offres soi-disant « raisonnables »**.

Notre campagne a pourtant démontré que plus de la moitié des offres de Pôle Emploi étaient illégales, faute d'être vérifiées par des agents formés en nombre suffisant.

Enfin, la gouvernance de l'UNEDIC, organisme paritaire (avec avantage au MEDEF), serait revue au profit de l'Etat, éloignant encore plus la décision des représentants des salariés.

Bref, sous prétexte d'accorder de nouveaux droits, il s'agit d'encourager encore la précarité sous toutes formes, contrats courts ou travail non salarié mais faussement indépendant, de sanctionner les salariés privés d'emploi, pour les forcer à accepter ces emplois aux conditions de travail et de rémunération dégradées.

Un changement systématique et une mobilisation nécessaire

Malgré quelques divergences (le MEDEF voudrait garder la main sur l'UNEDIC, ou fait le forcing sur l'apprentissage), le Patronat et le Gouvernement nous amènent à un changement de système, théorisé par les libéraux : **déresponsabiliser les employeurs et renvoyer sur l'individu la responsabilité de son « employabilité », comme de sa santé, de sa retraite, de son assurance chômage, etc.**

Tout cela s'opérerait via des comptes personnels, quasi sortis de la mutualisation, donc totalement inégalitaires et ramenant la protection sociale à un « filet de sécurité » ultra minimal et à terme forfaitaire.

Il y a urgence à mobiliser nos forces dans toute la CGT pour faire barrage aux réformes régressives en s'appuyant sur nos propositions alternatives⁽¹⁾

⁽¹⁾ Cf *échos des négos FPC, Apprentissage, Assurance chômage*